COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.09.2019 – 19 HEURES 30

<u>Etaient présents</u>: M. LAPORTE Régis, Maire, Mme PRUVOST Sonia, Mme VANSTEENKISTE Marine (jusqu'à 20 h 45), M. FRANCKE Stéphane, Adjoints, M. DEROO Maurice, M. POILLON Jean-Claude, M. HAVET Pierre-André, Mme MEESEMAECKER Laurence, M. PICOTIN Gaëtan, Mme IOOS Ludivine, Mme VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

<u>Etaient excusés</u>: M. DEMEY Vincent a donné procuration à M. PICOTIN Gaëtan, Mr NEIRYNCK José a donné procuration à M. LAPORTE Régis, Mme HULLAERT Claudie-Anne a donné procuration à Mme PRUVOST Sonia, Mme PESCH Julie a donné procuration à Mme VANHERSEL Valérie, M. DUPON Fabien a donné procuration à Mme MEESEMAECKER Laurence.

Etaient absentes: Mme SECQ Hélène, Mme DEQUIDT Brigitte.

Secrétaire de séance: M. POILLON Jean-Claude

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2019.

POINTS FINANCIERS

1/Décision modificative au budget primitif 2019

Deux types de modifications au budget sont à prévoir :

- Changement d'affectation

Pour l'encaissement du fonds de concours afférant à la construction du bâtiment de stockage et pour le règlement de la facture de travaux par TERENVI au terrain de football

| Article 13151 – opération 113 (atelier communal) | - 34 000.00 € |
|--|---------------|
| Article 13251 – opération 113 (atelier communal) | + 34 000.00 € |
| Article 21318 – opération 118 (terrain de sport) | - 2 356.00 € |
| Article 2113 – opération 118 (terrain de sport) | + 2 356.00 € |

- Insuffisance ou création de crédits

Pour l'acquisition des dictionnaires pour les élèves de CM2, le remplacement de l'adoucisseur d'eau au restaurant scolaire, l'acquisition d'une vitrine d'affichage au stade de football, le remplacement de la porte d'entrée au logement 94, La Place, l'acquisition d'une nouvelle sonorisation portable et enfin pour l'acquisition d'armoires pour l'école et le restaurant scolaire.

| Article 615221 – bâtiments publics | - 170.00 € |
|--|--------------|
| Article 6714 – bourses et prix | + 170.00 € |
| Article 21318 – opération 106 (église) | - 9 270.00 € |
| Article 21318 – autres bâtiments publics | + 2 400.00 € |
| Article 2135 – opération 107 (restaurant scolaire) | + 2 560.00 € |
| Article 2188 – opération 105 (mairie) | + 550.00 € |
| Article 2188 – opération 118 (terrain de sport) | + 760.00 € |
| Article 2188 – opération 115 (école) | + 3000.00 € |

A l'unanimité, le conseil municipal conçoit le bien-fondé des écritures et autorise Monsieur le Maire à procéder à ces différentes modifications au budget primitif.

2/ Etude d'une demande de ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que cette question figurait à l'ordre du jour de la séance du 24 juin et que le conseil municipal l'avait autorisé à lancer une étude de demande de ligne de trésorerie. Trois organismes bancaires ont remis leur proposition actuellement à l'étude, en guise de conseil, par Monsieur le trésorier du centre des finances de Wormhout qui parallèlement envisagera avec la commune le besoin de procéder à un appel complémentaire de

trésorerie en fonction des besoins réels avant la fin d'exercice 2019. Un rendez-vous est prévu le lundi 30 septembre qui déterminera le choix. Monsieur le Maire reviendra prochainement sur ce point auprès des conseillers municipaux.

3/ Tarifs ALSH petites vacances 2019-2020

La commission jeunesse s'est réunie récemment afin d'étudier les tarifs à appliquer aux accueils de loisirs des vacances d'automne 2019 et aux petites vacances 2020 (hiver, printemps et automne) qui, rappelons-le, fonctionnent la première semaine des vacances à raison de journées complètes de 9 heures à 17 heures (attention printemps 2020 4 jours au lieu de 5 – lundi de Pâques à retirer), nouvel horaire fixé pour les vacances d'été avec repas inclus. Un accueil péricentre est ajouté, ouvert de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h. Le tarif est fixé à la demi-heure sur inscription volontaire par les parents.

La commission a souhaité reconduire le tarif des petites vacances 2018-2019, choix entériné par le conseil municipal, à l'unanimité.

| Quotient Familial CAF | SESSION AUTOMNE 2019 - HIVER & AUTOMNE 2020 5 jours – Enfants Herzeelois | SESSION AUTOMNE 2019 - HIVER & AUTOMNE 2020 5 jours – Enfants non Herzeelois | SESSION PRINTEMPS 2020 4 jours Enfants Herzeelois | SESSION PRINTEMPS 2020 4 jours Enfants non Herzeelois | Péricentre à la demi-heure |
|--|--|--|---|---|-------------------------------|
| QF< 400 | 26.50 euros | 40.00 euros | 21.20 euros | 32.00 euros | 0.39 € |
| 400 <qf<600< td=""><td>38.00 euros</td><td>57.00 euros</td><td>30.40 euros</td><td>45.60 euros</td><td>0.49 €</td></qf<600<> | 38.00 euros | 57.00 euros | 30.40 euros | 45.60 euros | 0.49 € |
| 600 <qf<800< td=""><td>48.50 euros</td><td>73.00 euros</td><td>38.80 euros</td><td>58.40 euros</td><td>0.59 €</td></qf<800<> | 48.50 euros | 73.00 euros | 38.80 euros | 58.40 euros | 0.59 € |
| 800< <mark>QF</mark> <1000 | 60.00 euros | 90.00 euros | 48.00 euros | 72.00 euros | 0.67 € |
| QF>1000 | 76.00 euros | 114.00 euros | 60.80 euros | 91.20 euros | 0.77 € |

Ces sessions seront de 45 heures environ, pour lesquelles le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter le personnel nécessaire à l'encadrement. Le personnel d'animation recruté est payé au taux du SMIC + 10 % congés payés.

Les familles règleront à l'inscription ; aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat d'hospitalisation de l'enfant d'une durée minimum de trois jours. Les enfants non Herzeelois seront acceptés dans la limite des places disponibles. Pour les familles qui inscriraient trois enfants à une session complète, un tarif dégressif sera appliqué. Le plein tarif sera maintenu pour les deux premiers enfants, une réduction de $20.00 \, \varepsilon$ sera consentie sur la troisième inscription.

4/ Tarification sociale en restauration collective

Lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre 2018, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles afin qu'elles puissent faciliter l'accès des écoliers pauvres à la restauration scolaire avec une tarification sociale. La mesure n'est pas obligatoire et peut être mise en place à n'importe quel moment

Le gouvernement a mis en place un fonds de soutien pour aider les collectivités afin de compenser une partie du surcoût induit. L'aide financière sera versée à deux conditions :

- Une tarification sociale des cantines comportant au moins trois tranches
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas

L'aide s'élèvera à 2 euros par repas facturé à la tranche la plus basse, sur la base d'une simple déclaration du nombre de repas servis.

La commission jeunesse a travaillé sur ce point et rapporte le résultat de ses travaux au conseil municipal.

-Souhaiterait en cas d'adhésion, garder un tarif unique quel que soit le quotient et faire bénéficier le tarif d'1,00€ à l'ensemble des quotients (cf le choix de la commune de Hondschoote*)

Pour info, la commune de Hondschoote a décidé de mettre en place la tarification sociale selon le mode suivant :

 $0 < Quotient < 2000 = 1,00 \in /repas$

 $2001 < Quotient < 3001 = 2,00 \in /r$

Quotient> 3001 = 3.00€/r

Ainsi quasiment tous les élèves pourront bénéficier du tarif de 1,00€/repas

- Questionnement sur le « après » 2022, reconduction de l'aide ou non ?
- Fait remarquer que le tarif actuel appliqué en matière de repas, de 2,80 € n'est pas cher, peu de communes ont un tarif aussi modique.

- Réflexion : « ne serait-il pas dommage de ne pas profiter d'une telle aide ?»

La commission décide de reporter sa décision d'ici à avril 2020, date annuelle de revue du tarif cantine et ainsi pendant ce temps :

➤ Voir l'adhésion des autres communes et les conditions (choix des 3 tranches des quotients, tarifs de chaque tranche).

Le conseil municipal aligne sa décision sur celle de la commission jeunesse. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

POINTS ADMINISTRATIFS

5/ Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle – mouvements de terrain

Monsieur le Maire fait part d'une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle enregistrée en mairie le 4 septembre suite à un constat de fissures dans une habitation et les locaux annexes.

Le conseil municipal constate le bien-fondé de la déclaration et autorise Monsieur le Maire à ouvrir la procédure de déclaration.

6/ SIDEN-SIAN – Adhésion de plusieurs collectivités

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles et Laval-en-Laonnois avec transfert de la compétence eau potable
- Commune de Boussières-en-Cambrésis avec transfert des compétences eau potable et défense extérieure contre l'incendie
- Commune de Pronville-en-Artois avec transfert de la compétence eau potable
- Communes d'Etaves-et-Bocquiaux et de Croix-Fonsomme avec transfert de la compétence eau potable
- Commune de Beaurain avec transfert des compétences gestion des eaux pluviales urbaines et défense extérieure contre l'incendie.

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion de ces collectivités au SIDEN-SIAN.

7/ Modification des effectifs

- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial : il s'agit, si le conseil municipal en est d'accord, de pérenniser un emploi existant afin de permettre à un agent actuellement contractuel de bénéficier d'un grade d'agent permanent dans la fonction publique. Le conseil autorise la création de poste à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Création d'un emploi non permanent en administratif : il s'agit d'anticiper sur un départ en disponibilité annoncé pour le 1^{er} janvier 2020. Le conseil municipal autorise la démarche en vue de procéder au remplacement de l'agent partant. Le conseil municipal est favorable à une extension de l'horaire à 35 h/semaine.
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement : il s'agit de prévoir un remplacement de congé maternité. Le conseil municipal est favorable à ce remplacement par nécessité de service.

8/ CCHF – Signalétique du territoire communautaire

Une réflexion globale au sein de la CCHF en matière de signalétique arrive à son terme. Les communes du territoire communautaire sont invitées à recenser leurs besoins et à localiser les services et équipements susceptibles d'être signalés sachant que le coût des mâts serait pris en charge pour moitié par la CCHF et pour moitié par la commune. Les lames seraient à la charge des demandeurs (commerçants, lieux d'hébergement, commune,...).

Marine VANSTEENKISTE, Adjointe déléguée à la culture et membre de la commission commerce a rencontré un bon nombre de commerçants récemment. Actuellement, seuls deux ont manifesté un réel intérêt à la mise en place de cette signalétique. La question se pose des emplacements les mieux appropriés pour une bonne visibilité. La commission voirie est associée à cette réflexion. Stéphane FRANCKE, Adjoint délégué à la voirie la réunira prochainement pour y réfléchir.

Mme VANSTEENKISTE rappelle également l'organisation de la JNCP (Journée Nationale du Commerce de Proximité) pour laquelle les commerçants Herzeelois se mobilisent : rallye sous forme de questionnaire, concours de

dessin avec la CCHF, rencontre avec les habitants autour d'un petit-déjeuner offert sur la place le samedi 12 octobre. C'est sur ce même lieu que seront remis les prix aux deux actions mises en place.

POINTS DIVERS

<u>Travaux bâtiments</u>: Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés pendant l'été, à savoir remise en peinture de deux classes maternelles à l'école du Val d'Yser par le personnel communal ; travaux de nettoyage et mise en peinture des vestiaires de football par Initiatives rurales.

La procédure de marché pour la seconde tranche de travaux de restauration de la toiture de l'église sera lancée prochainement. Les dossiers de demande de subvention sont en cours ou pour certains déjà acquis (Département, Etat).

Monsieur le Maire fait également le point sur l'avancement du chantier « Le domaine des Vergers » qui suit son cours en matière d'aménagement des réseaux et de voirie. Il signale que le puits d'où provenait l'eau pour alimenter l'ancienne brasserie Duflou sera préservé et remis en fonctionnement dans le cadre d'un projet participatif appelé « renaissance d'un puits existant ». Plusieurs partenaires se sont associés à ce projet : l'association Yser Houck, le lycée Georges Guynemer, la société ECR, Flandre Opale Habitat et la commune

<u>Travaux voirie</u>: Stéphane FRANCKE, Adjoint délégué à la voirie fait le point sur l'avancement et la prévision de chantiers:

- La rue du Briel est terminée
- Le plateau rue de la Gare : on ne connaît pas encore la date de réalisation
- Rue de Winnezeele, des travaux en régie doivent être réalisés par le service technique de la CCHF

Concernant la voirie, M. le Maire rappelle que des riverains de la rue des Colombes, dans le sens rue de Wormhout vers la rue de Wylder, ont à nouveau signalé que l'aire de croisement est régulièrement utilisée comme aire de stationnement ce qui n'est pas du tout son usage. De plus une vitesse excessive est régulièrement constatée. La pose d'un coussin berlinois sera étudiée prochainement.

M. le Maire fait également part de réclamations qu'il a reçues de riverains de la zone artisanale rue de Wylder concernant les envols de poussières et nuisances sonores qu'ils ont subis pendant l'été. La DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a été saisie de l'affaire pour un contrôle des activités et de la conformité de la société FBTP.

En conclusion, Monsieur le Maire fait état de la très belle fête organisée dans le cadre de la ducasse communale du 8 septembre, au cours de laquelle ont été baptisés les deux géants Paul et Mania.

La séance est levée à 21 heures 15.